

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026 – 81

Objet : Réglementation temporaire de la circulation, Rue de la Haie au Blanc et Rue Bohin.

Nous, Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2025-45 du 4 mars 2026 portant réglementation temporaire de la circulation, rue de la Haie au Blanc et rue Bohin pour des travaux de création GC sur 73 ml avec pose de deux chambres L1T, envisagés par l'entreprise TELEC SERVICES SARL de Melamare (Seine-Maritime) ;

Vu la demande présentée par l'entreprise TELEC SERVICES SARL de Melamare (Seine-Maritime) afin de prolonger la mise en application de l'arrêté municipal n° 2025-45 à compter du 13 avril 2025 et ce, pour une durée de 30 jours calendaires, soit jusqu'au 13 mai 2025 inclus.

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrêtons

Article I : L'arrêté municipal n° 2026-45 du 4 mars 2026 est prolongé à compter du 13 avril 2026 jusqu'au 13 mai 2026 inclus.

Article II : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par l'entreprise TELEC SERVICES SARL de Melamare (Seine-Maritime).

Article III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article IV : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant sa notification, auprès du Tribunal administratif de Caen.

Article V : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moul-Chicheboville
- Monsieur le policier municipal de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Valès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Directeur de Nomad 14 (bus verts)
- Monsieur le Directeur du bureau de Poste d'Argences
- Monsieur le Directeur de l'entreprise TELEC SERVICES SARL de Melamare (Seine-Maritime)
- Monsieur le premier adjoint au Maire de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Secrétaire général de la mairie de Moul-Chicheboville

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moul-Chicheboville, le samedi 11 avril 2026



Angélique LEMIERE
Maire de Moul-Chicheboville